

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) un avis public est donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue **le lundi 5 novembre 2018 à 19 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019.

Montréal, le 23 octobre 2018.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard